

Vendredi 24 novembre 2023



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (troisième jour)

M. LOISELLE

Que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la quarante-troisième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M^{me} STEFANSON

Il est proposé que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) ait omis de préciser la façon dont il entend rendre le coût de la vie plus abordable à long terme pour les Manitobains qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts;
- b) n'ait prévu aucun allègement fiscal pour les petites entreprises du Manitoba;
- c) se soit engagé à faire du Manitoba une province maritime sans toutefois s'engager à se battre pour obtenir les exemptions à la taxe sur le carbone dont bénéficient les provinces maritimes;
- d) ait abandonné les plans du gouvernement précédent visant à construire de nouvelles écoles pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année;
- e) ait abandonné les plans visant à ajouter 23 000 places de garderie au Manitoba;
- f) ait négligé de préciser les mesures exactes qu'il entend prendre pour améliorer la rétention et le recrutement des éducateurs dans la province;
- g) ait refusé de traiter de l'immigration ou de la population du Manitoba d'une façon significative;
- h) ait rejeté les améliorations indispensables aux projets d'hôpitaux de la province, dont le Centre des sciences de la santé, pour des raisons d'idéologie politique et au détriment des patients manitobains;
- i) ait négligé de préciser les mesures exactes qu'il entend prendre pour améliorer la rétention et le recrutement des travailleurs de la santé au Manitoba;
- j) ait démantelé le Groupe de travail sur le rétablissement des services chirurgicaux et diagnostiques, qui offrait à plus de 85 000 Manitobains les soins dont ils avaient besoin, sans avoir prévu de plan pour aider les Manitobains qui attendent dans la douleur;
- k) ait omis de mentionner la façon dont il entend servir les Manitobains qui attendent de pouvoir subir des interventions chirurgicales et des examens diagnostiques à court terme;
- l) ait abandonné six communautés qui devaient profiter de la construction de nouveaux foyers de soins personnels;
- m) ait omis de remédier au manque de places de traitement et de soins axés sur le rétablissement à l'intention des personnes aux prises avec des dépendances;
- n) ait manqué de respect envers les aînés manitobains et ceux qui sont aux prises avec des dépendances en démantelant les ministères responsables des aînés, de la santé mentale et du mieux-être de la communauté;
- o) ait omis de mentionner la façon dont il entend créer de nouveaux logements sociaux abordables, dont le besoin se fait criant en raison de la pénurie de logements;

- p) ait omis de s'engager à agir ou à investir de façon significative dans l'art communautaire, la culture et les projets ou groupes sans but lucratif ou voués à la protection du patrimoine;
- q) ait tourné le dos aux Manitobains qui apprécient les parcs provinciaux ainsi que les activités récréatives et les précieux écosystèmes qui leur sont chers;
- r) ait négligé de présenter un plan visant à préserver l'élan positif du secteur du tourisme du Manitoba, qui contribue plus d'un milliard de dollars au PIB de la province;
- s) ait signalé son intention de se distancier d'un plan positif visant à développer l'économie des ressources naturelles du Manitoba qui attirait des investissements records dans la province;
- t) ait omis de mentionner le rôle clé que joue la mise en valeur des mines et des minéraux dans le cadre du développement de notre économie provinciale;
- u) ait omis de dénoncer l'opinion que des membres du NPD ont déjà exprimée en faveur de la réduction du financement des services policiers;
- v) ait négligé d'entreprendre une réforme du cautionnement pour mettre fin à la remise en liberté des récidivistes;
- w) ait démantelé le Conseil de développement économique et ait mis en péril des milliers d'emplois et des milliards de dollars en investissements;
- x) ait compromis la viabilité financière d'Hydro-Manitoba en prenant l'engagement de geler ses taux;
- y) ait ignoré l'industrie agricole, qui représente près de 10 % du PIB de la province, de même que ses producteurs;
- z) ait omis de s'engager à donner suite au budget quinquennal prévoyant 500 millions de dollars par année pour l'infrastructure,

et qu'en raison des manquements précités et autres, le gouvernement provincial ait perdu la confiance des Manitobains et de l'Assemblée.

(M. MOROZ — 6 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *premier ministre* KINEW

(N° 2) — *Loi sur Louis Riel/The Louis Riel Act*

M. le *ministre* SALA

(N° 3) — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants (période d'exonération de la taxe sur les carburants)/The Fuel Tax Amendment Act (Fuel Tax Holiday)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

M. le *premier ministre* KINEW

(N° 4) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi et la Loi d'interprétation (Journée du chandail orange)/The Employment Standards Code Amendment and Interpretation Amendment Act (Orange Shirt Day)*

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN JEUDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. KHAN — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à soustraire le chauffage domestique de la taxe fédérale sur le carbone au Manitoba

1. Attendu :

que beaucoup de Manitobains ont du mal à joindre les deux bouts et qu'ils traversent une crise du coût de la vie en raison de la hausse du coût des biens et services essentiels;

que le chauffage domestique est un service essentiel au Manitoba où les températures sont sous zéro degré Celsius presque 200 jours par année en moyenne;

que la taxe fédérale sur le carbone exacerbe les préoccupations des Manitobains concernant l'abordabilité puisqu'elle entraîne des centaines de dollars en coûts de chauffage domestique supplémentaires pour les ménages et qu'elle fait monter les prix de tous les biens;

que le gouvernement fédéral a reconnu l'incidence de sa taxe sur le carbone sur le coût de la vie et qu'il a offert aux Canadiens de l'Atlantique un répit et une exemption de la taxe imposée à l'égard du mazout de chauffage pour l'année qui vient;

que les Manitobains méritent la même considération à l'égard de leurs besoins en chauffage domestique et de leurs préoccupations concernant le coût de la vie;

qu'il est contre-intuitif d'exempter le mazout de chauffage tout en continuant à percevoir la taxe sur le carbone à l'égard du gaz naturel, un combustible beaucoup plus propre utilisé dans la majorité des foyers manitobains;

que le Manitoba est l'une des seules provinces à ne pas avoir souscrit au principe que cette exemption devrait être accordée à l'ensemble des Canadiens;

que des leaders de tous les partis politiques ont réclamé une exemption nationale de la taxe sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique;

que le Manitoba est un chef de file étant donné qu'il a établi l'un des réseaux électriques les plus propres et écologiques au monde et que sa consommation en gaz naturel constitue moins de 2 % de la demande totale au pays;

que les leaders d'autres provinces se sont déjà engagés à soustraire le chauffage domestique de la taxe fédérale sur le carbone;

que le premier ministre provincial actuel s'est déjà engagé publiquement en faveur d'une exemption et qu'il a reconnu qu'il fallait faire preuve de souplesse,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.
